

SMICTOM des Flandres

2024

Revue de presse 1er Semestre 2024



Document réalisé dans le cadre du rapport annuel de l'année 2022, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Révolution des poubelles : Cœur de Flandre se retrouve avec un déficit de 1,5 million

Pourquoi le déficit ?

Dans les études menées par un cabinet de conseil pour fixer [le nombre de levées et les tarifs](#), l'Agglo a misé sur une moyenne de 17 bacs jaunes et 20 bacs noirs par an et par habitant : « Pour 2023, la moyenne est de 12 levées pour chacune, explique Luc Everaere, conseiller délégué en charge de la redevance. Nous avons 40 % de déchets en moins à l'incinérateur Flamoval alors que l'ADEME nous avait annoncé une baisse de 25 % à partir de la deuxième année... » À noter que les dépôts sauvages sont comptés dans les déchets qui arrivent à Flamoval.

Pour Jean-Pierre Bataille, « il est désolant que le bureau d'études se soit trompé autant dans la simulation des volumes et des tarifs » et l'ancien président rappelle : « [J'avais préconisé 18 levées](#) plutôt que 12 avec un tarif forfaitaire permettant de garantir au moins 85 % du produit à verser aux syndicats et à Flamoval pour éviter une mauvaise surprise. » Il n'a pas été entendu.

Avec quel argent ?

Les ordures ménagères doivent faire l'objet d'un budget annexe qui a l'obligation d'être à l'équilibre. La loi permet à la collectivité de prendre de l'argent dans le budget général seulement pendant quatre ans. Si rien n'est fait, le déficit cumulé sera de 6 millions en 2026... année d'élections municipales. « Nous voulons trouver des solutions pour être à l'équilibre d'ici là », assure Elizabeth Boulet.

Les solutions envisagées

Les bacs noirs collectés tous les quinze jours. Il est certain que ça ne se fera pas en 2024 mais les élus envisagent un ramassage des bacs noirs tous les 15 jours, comme pour les bacs jaunes : « Cela permettrait d'optimiser la collecte et donc de réduire le coût », lance Elizabeth Boulet. Cela obligera le SMICTOM, syndicat en charge des déchets, à signer un avenant avec EcoDéchets, le prestataire, pour réduire la facture. Et il faut aussi l'accord du SIROM, l'autre syndicat qui collecte les bacs du nord de l'Agglo. Pour Philippe Broutelee, président du SMICTOM, « faire un avenant en cours de marché signifie toujours une perte d'argent. Pourquoi pas lors du lancement du prochain marché. » Le contrat avec Eco.Déchets se termine au printemps 2025.



La collectivité a décidé de ne pas changer le bac de ceux qui jettent moins que les 12 levées prévues.

Des déchetteries moins coûteuses. Aujourd'hui, le SIROM qui gère les déchetteries de Steenvoorde et Arnèke accepte les professionnels contre une somme modique alors que le SMICTOM leur refuse l'accès aux déchetteries : « *Cela amène à une inégalité sur le territoire et coûte très cher au SIROM* », explique Elizabeth Boulet. Le SIROM confirme qu'un « *gros projet d'optimisation est en cours pour revoir les conditions d'accès des professionnels* ».

La fin de la collecte des végétaux à Hazebrouck et Bailleul. Une collecte en porte à porte des végétaux est payée par le SMICTOM 130 000€ par an pour les villes de [Bailleul centre](#) et Hazebrouck uniquement. Ce marché se termine en fin d'année et pourrait ne pas être renouvelé. Elizabeth Boulet tempère : « *Comme la construction de la nouvelle déchetterie d'Hazebrouck prend du retard, ça risque de poser problème.* »

Une hausse des tarifs. Jérôme Darques, vice-président aux finances de Cœur de Flandre, propose de prendre en compte l'inflation : « *Cette année, les habitants auraient eu une hausse de 7,1 % de la TEOM à laquelle ils ont échappé grâce à la redevance. Je pense qu'en 2025, on pourrait envisager d'augmenter les tarifs en fonction de l'inflation* ». Une idée qui, pour l'instant, n'a pas été validée par les élus de l'Agglo.

Comment les élus de Cœur de Flandre expliquent une telle baisse des déchets

Un meilleur tri. Pour Elizabeth Boulet, vice-présidente et Luc Everaere, conseiller délégué de l'Agglo Cœur de Flandre, [la baisse de 40 % des déchets](#) voués à l'incinération à Flamoval (Arques) s'explique par une amélioration du tri par les Flamands : « *Quand nous avons fait des analyses avant de lancer la redevance, 70 % du contenu du bac noir n'avait rien à y faire...* » Avec l'explosion du nombre de composteurs, les nouvelles consignes de tri qui permettent de jeter tous les emballages dans la poubelle jaune, il ne reste plus grand-chose à mettre [dans le bac noir](#). Et [comme la redevance fait payer la 13^e levée](#), les habitants ont fait attention.

Une tendance nationale. Selon [un rapport de l'ADEME](#) sur les chiffres clés des déchets en 2023, le volume a baissé de 8 % depuis 2018. La Flandre intérieure n'échappe pas à cette

tendance mais va beaucoup plus vite sous l'effet de la redevance. L'ADEME va annoncer à l'Agglo une baisse de 25 % des déchets du bac noir au bout de la 1^{ère} année !

Le carton en déchetterie. AU SMICTOM, [les bennes de papiers et cartons](#) se remplissent vitesse grand V. Les usagers sont nombreux à se rendre en déchetterie pour éviter de sortir trop de fois le bac jaune.

FEVRIER

Les repas des écoliers vont désormais servir de compostage

STEENWERCK. Lors de la réunion du conseil municipal de lundi dernier, Pierre Duplouy, conseiller municipal, a demandé au maire de Steenwerck, Joël Devos, la possibilité aux habitants de trier et recycler leurs biodéchets, conformément à la loi Anti-gaspillage, applicable depuis le 1^{er} janvier 2024.

LE SOUTIEN DU SMICTOM

En réponse, Joël Devos a rappelé que Cœur de Flandre agglo (ex-CCFI), qui a cette compétence, proposait avec le SMICTOM des bacs de compostage ou des bokachis (composteurs de cuisine) à des prix particulièrement intéressants. Le maire a poursuivi en expliquant que la commune s'était d'ailleurs portée volontaire pour expérimenter le compostage des déchets des cantines, en liaison avec le SMICTOM des Flandres,



Lundi dernier, le conseil municipal a évoqué la mise en place du compostage dans la cantine scolaire de Steenwerck.

qui va apporter son soutien en matériel et en expertise de compostage.

Concrètement, quatre bacs de compostage seront installés à côté du principal restaurant scolaire. Tous les déchets compostables des

restaurants scolaires y seront déposés pour fabriquer du compost qui sera utilisé par les services municipaux pour les espaces verts. Ces bacs seront strictement réservés aux cantines scolaires. ■

GÉRARD BELLENGIER (CLP)

Poubelle : pourquoi une taxe sur le carbone inquiète les élus de Cœur de Flandre

L'Union européenne prévoit de taxer les rejets de CO2 des unités de valorisation énergétiques (UVE), comme Flamoval à Arques. Cela aurait une incidence directe sur la nouvelle redevance appliquée aux poubelles dans l'agglomération Cœur de Flandre.



Avec cette taxe, le coût pour brûler les déchets augmenterait de 40€ par tonne.

« In fine, compte tenu du surcoût projeté et des moyens de plus en plus limités des collectivités, il est fortement probable que ce sera au citoyen de le supporter. » Cœur de Flandre Agglo appelle un chat un chat. Dans la motion votée à l'unanimité contre une nouvelle taxe européenne sur le rejet de carbone, il n'est pas fait mystère que les habitants seront touchés. Et notamment parce que le territoire est soumis à [la redevance incitative sur les poubelles](#) depuis janvier 2023.

« Si cela se fait, a expliqué Elizabeth Boulet, vice-président en charge du dossier, il y aura un impact direct. » Cette taxe n'est pas encore entérinée mais elle prévoit que [les incinérateurs soient soumis à un quota carbone](#) (notre édition du 23 janvier). Et ce qui fait bondir les élus à la tête de [cet équipement en service depuis dix ans à Arques](#) est qu'avec cette taxe, l'incinération coûtera autant que l'enfouissement.

Un budget obligatoirement à l'équilibre

Ainsi, pour Flamoval, qui a brûlé près de 105 000 tonnes de déchets, dont ceux de Cœur de Flandre et de la Flandre-Lys, cette mesure engendre un surcoût, comme l'explique la motion : « Cela veut dire qu'à partir de 2028, les émissions de CO2 non biogéniques de Flamoval seraient soumises à une taxation à hauteur de 80 € la tonne de CO2 émise, selon les valeurs connues à ce jour. Pour Cœur de Flandre agglo, le surcoût serait d'environ 40 € la tonne de déchets entrantes. »

Pour le SMICTOM, qui traite une partie des déchets de l'agglo et ceux de la Flandre-Lys, [soit 24 176 tonnes en 2022](#), cela représente un peu moins d'un million d'euros. Quand on sait que la première année de la redevance incitative s'achève avec plus d'1,5 million de déficit, la situation préoccupe fortement les élus. Le coût d'un dispositif pour réduire les émissions carbone de Flamoval serait de 25 millions.

Car avec la redevance, la gestion des poubelles se fait à part du budget général de la collectivité. Et si un déficit est toléré les premières années de mise en place, il sera ensuite formellement interdit. D'où la menace sur les foyers si cette taxe européenne est mise en place. Valentin Belleval, le président de Cœur de Flandre, en parlera au nouveau préfet de Région pour faire en sorte que l'État se mobilise.



Flandre : l'accès aux déchetteries du Smictom sera bloqué dix minutes avant la fermeture

Par Marc Le Tellier
Vdn 20 février 2024

« Plus on va avancer vers la belle saison, plus les agents seront confrontés à des usagers arrivant le samedi à 18 h 25 avec une remorque chargée à bloc », anticipe le président du Smictom des Flandres, Philippe Brouteele, qui a rappelé que le volume maximal autorisé était d'un mètre cube. Le fonctionnement des huit déchetteries du territoire va évoluer en conséquence à partir du 1^{er} mars, grâce à une modification du règlement intérieur adoptée en comité syndical, lundi soir. L'accès aux plateformes ou aux bennes sera interdit dix minutes avant l'heure de fermeture. « Le portail sera fermé et on n'acceptera plus d'autres véhicules. »

De nouveaux types de déchets acceptés

Autre changement à venir, le jour de fermeture de la déchetterie de Merville. Par souci de cohérence, celle-ci sera fermée non plus le mercredi mais le mardi. Dernière évolution à venir, vraisemblablement à compter du 1^{er} avril, de nouveaux types de produits seront collectés dans les déchetteries suffisamment vastes pour accueillir de nouvelles bennes. Le plâtre, la laine de verre, la laine de roche, les menuiseries vitrées, les articles de sport et loisirs, les articles de bricolage et jardin, ainsi que les jeux et jouets y seront acceptés.

Facture poubelles en Flandre pour 2023 : on vous aide à comprendre votre facture

Avec l'envoi des factures poubelles aux 44 000 foyers de l'agglo Cœur de Flandre, il apparaît clairement que de nombreuses personnes n'avaient pas compris le fonctionnement de la facturation. Publié: 29 février 2024 à 18h53 Temps de lecture: 3 min

Le contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les habitants de la Flandre intérieure sont sous le régime de [la redevance incitative](#) pour leurs poubelles. Avant, le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) [était facturé en fonction de la valeur locative de l'habitation](#). Pour les propriétaires, une colonne apparaît sur [la taxe foncière](#) et dans les charges pour les locataires. À présent, il faut payer une part fixe et une part variable [en fonction du nombre de fois où l'on sort ses poubelles](#) sur l'année, que ce soit des bacs ou des sacs. Et pour ceux qui [les sortent moins souvent que ce qui est prévu](#) (12 fois par an pour chaque bac), la facture n'est pas réduite. Après une année pleine, les habitants doivent à présent régler la facture et c'est là que pour certains, ça se corse.

173,50€ de plus à payer

Grégory loue une petite maison à Hazebrouck. Il est en invalidité et son épouse au chômage, ils ont deux enfants : « *Avant, on payait 240€ de charges pour les poubelles sur l'année et là, on vient de recevoir la facture et y en a pour 413,50€.* » Une véritable douche froide pour le couple qui se demande comment il va verser les 279,50€ que lui réclame Cœur de Flandre Agglo pour ce dernier semestre. D'autant plus que Grégory, quand il a reçu la facture en juillet de 134€, a cru qu'il pouvait continuer sur le même rythme et qu'au final, il aurait le double, soit 260 euros à payer, proche de ce qu'il payait avant. Sauf que ça ne fonctionne pas comme ça. Comme nous l'avions démontré, [ce système profite aux plus riches.](#)

L'incompréhension

Luc Everaere, conseiller délégué à la gestion des déchets pour Cœur de Flandre, reconnaît que « *de très nombreuses personnes ne comprennent pas [la facture](#), c'est le plus gros point noir* ». Les contestations sur le nombre de levées comptées par le syndicat restent plus marginales même si elles existent. Luc Everaere aurait aimé avoir un rappel de la première facture pour rendre plus lisible la seconde mais la collectivité dépend d'un logiciel qui ne permet pas cette présentation. L'élu l'assure : « *Il n'y a pas eu de bug informatique sur les factures, elles sont justes, mais nous avons un souci sur le portail pour le paiement qui indique qu'il faut régler alors que les gens ont déjà payé.* »

Raisonner sur une année

Afin de s'assurer des revenus, la collectivité a donc instauré une part fixe qui comprend 12 levées de déchets recyclables (CS) et 12 pour les ordures ménagères (OMR) que chacun paie en fonction de la composition du foyer et donc de la taille du bac.



De manière générale, les habitants ont réussi à ne sortir leurs poubelles que 12 fois dans l'année.

Pour la part variable, si l'on retranche les 12 passages, il est possible de sortir son bac noir 40 fois et le jaune 14 fois dans une année. Ainsi, un foyer d'une personne paiera au minimum 146€ et au maximum 315€ par an. Pour une famille de 6, la facture peut aller de 335 à 1020€. [Lors de la première facture en juillet](#), tous les foyers ont payé la moitié de la part fixe et seuls ceux ayant dépassé les 12 levées ont dû payer la part variable. Pour Grégory qui a sorti 13 fois la poubelle noire et 10 fois la jaune au premier semestre, il a payé la moitié de la part fixe plus une levée d'OMR. Et à partir de juillet, à chaque fois qu'il a sorti son bac noir, c'était 9,70€ à payer en plus...

Un fichier encore bancal

L'un des problèmes liés à cette facture vient de [l'enquête réalisée en 2022 par la société ESE](#) : « *Le travail a parfois été mal fait, nous avons donc mis des moyens supplémentaires mais nous n'avons pas encore un fichier complet et sans erreur, mais ça va venir* », explique Luc Everaere. De plus, la promesse de la collectivité de permettre à des foyers ayant sorti leurs bacs moins de 12 fois dans l'année d'avoir des bacs plus petits ou moins de sacs n'a pas été tenue.

Prendre rendez-vous

À tous ceux qui s'interrogent ou contestent, le conseiller délégué indique qu'il faut « *prendre rendez-vous, envoyer un mail ou appeler pour avoir une réponse** ». Plusieurs habitants ont pourtant fait part de leur difficulté à joindre l'agglo ou l'absence de réponse à leurs messages. Pour ceux, comme Grégory, qui ont des difficultés financières, il est possible de prendre contact avec le service de gestion comptable situé au 60 avenue de Tassigny à Hazebrouck.

Ligne téléphonique dédiée au 03 74 54 00 80, accessible du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h ; ou par mail à dechets@ca-coeurdeflandre.fr.

MARS

Poubelles : le déficit de 1,5 million de Cœur de Flandre sera comblé par le SMICTOM

Grâce à un excédent de 3,7 millions, le SMICTOM (*) prévoit une contribution de Cœur de Flandre agglo de 6,5 millions en 2024, contre 8,5 millions en 2023. Une solution, provisoire, au déficit généré par la collecte et le traitement des déchets ménagers.



Les recettes attendues par la collectivité ont été moins importantes suite au comportement jugé « exemplaire » des habitants. Publié: 19 Mars 2024

La collecte et le traitement des ordures ménagères des 119 000 habitants des 35 communes du syndicat ont coûté 14 millions l'an dernier : « *C'est toujours trop cher*, a lancé Didier

Tiberghien, vice-président chargé des finances au [SMICTOM](#) mais aussi conseiller délégué au budget de Cœur de Flandre, *mais quand on compare à d'autres structures, nous dépensons moins et c'est grâce à cette bonne gestion que nous avons pu dégager un excédent.* » [Présidé depuis 2014 par Philippe Brouteele](#), le SMICTOM intervient pour une partie du territoire de Cœur de Flandre agglo et de la communauté de communes de Flandre-Lys (CCFL). Sans comprendre les coûts des différents marchés, en 2023, la collecte et le traitement représentaient un coût de 6 millions, les déchetteries 2,6 millions et les conteneurs 435 000€. Les frais de fonctionnement s'élevaient à 620 000€, la communication 28 000€ et 300 000€ d'investissements.

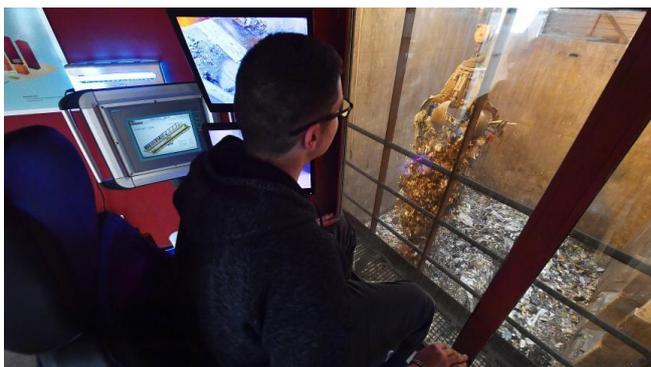
Didier Tiberghien poursuit : « *Il n'y a aucune raison que les excédents du SMICTOM restent en caisse donc nous allons réclamer à Cœur de Flandre pour 2024 une contribution de 82 euros par habitant contre 108 en 2023, ce qui va atténuer [le déficit](#) dû au comportement particulièrement vertueux des habitants depuis [la mise en place de la redevance incitative](#).* » Pour l'instant, ce ne sont que des prévisions mais l'excédent du SMICTOM de 3,7 millions est bien là et les élus ont accepté à l'unanimité de ne réclamer à Cœur de Flandre « seulement » 6,5 millions au lieu des 8,5 millions en 2023 : « *On demande moins mais ça ne coûte pas moins* », a bien précisé Didier Tiberghien. Pour Luc Everaere, élu au SMICTOM et en charge des ordures ménagères pour Cœur de Flandre, « *cette décision résout le problème du déficit pour 2024. Nous sommes sur une mise en place et je reconnais que l'on s'est trompé sur les tarifs, jamais nous n'aurions pensé que les habitants seraient aussi nombreux [à ne sortir que 12 fois dans l'année leurs bacs](#).* » Pour Jacques Hurlus, président de la CCFL, « *il est important de travailler en bonne intelligence, nous avons un budget pour les déchets en excédent donc il n'y a pas de raison de s'opposer à cette aide.* » Il faut dire aussi que l'agglo avait versé plus que nécessaire, notamment en 2023 à hauteur d'un million suite au changement de marché de collecte.

Que ce soit Luc Everaere comme Didier Tiberghien et Philippe Brouteele, tous préviennent que cette ristourne « *ne sera pas possible tous les ans* ». Pour Didier Tiberghien, « *il faudra bien se pencher un jour sur la grille tarifaire* », mais Luc Everaere n'annonce aucun changement sur le tarif des levées qui peut être modifié tous les ans par les élus, à la majorité. Pour le président du SMICTOM, « *il y a des pistes pour faire baisser le coût du service mais il est encore trop tôt pour en parler* ». Quand une collectivité met en place la redevance incitative, la loi lui permet de piocher de l'argent dans le budget général pendant quatre ans pour équilibrer son budget déchets ménagers. Ensuite, il faudra forcément atteindre l'équilibre.

(*) Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région des Flandres

Inquiétudes à l'incinérateur d'Arques après l'explosion de deux bouteilles de gaz

Philippe Brouteele, le président du syndicat en charge des déchets en Flandre (SMICTOM) a tiré la sonnette d'alarme après deux explosions dans le four de l'incinérateur Flamoval, à Arques. Explications.



L'incinérateur Flamoval d'Arques brûle et transforme en énergie les déchets non recyclables de Flandre et de l'Audomarois. - PHOTO ARCHIVES MARC DEMEURE Publié: 20 Mars 2024 à 10h12

Autant le centre de valorisation énergétique de [Flamoval à Arques](#) peut détecter les matières radioactives, autant il n'est pas configuré pour stopper les bouteilles de gaz. Or, pour la première fois depuis sa mise en service au début des années 2000, l'unité a été victime de deux explosions. La première le 8 mars, la plus grave.

Une perte de 145 000 euros

Philippe Broutele, le président du syndicat en charge des déchets en Flandre (SMICTOM), raconte : « *C'est arrivé un vendredi, on pense qu'il s'agit d'une bouteille de gaz qui a explosé. Un problème a été détecté et le four a été arrêté. Puis, il a fallu attendre le samedi pour que la température permette d'intervenir. Heureusement, nous avons des prestataires très réactifs qui ont changé quatre grilles. Le four a été rallumé pour un véritable redémarrage le dimanche.* » Dans la foulée, c'est une bouteille de protoxyde d'azote qui aurait explosé.

Bilan, une perte de 145 000 euros pour le syndicat qui exploite l'équipement. Pour rappel, [les bonbonnes de protoxyde d'azote](#), qui servent en cuisine, sont parfois détournées pour en faire un gaz hilarant, avec [des effets secondaires qui peuvent être très graves](#).

Bon de consigne

Philippe Broutele espère « *que ces produits n'ont pas été mis là avec la volonté de nuire* », et il pense que le problème vient de la négligence mais aussi de la consigne pour les bouteilles de gaz : « *Les vendeurs ne les reprennent pas si la personne n'a plus le bon de consigne.* » Face à ce problème, le président du SMICTOM ne voit pas de solution : « *Les ripeurs ne peuvent pas voir tout ce qu'il y a dans les bacs, nous pourrions mettre des caméras dans les bennes des camions mais le coût serait délirant !* »

Philippe Broutele, membre du bureau du cercle national du recyclage, rapporte qu'un décret ministériel « *oblige les vendeurs de bouteilles de gaz à toutes les reprendre, et en cas d'absence du bon de consigne, le remboursement ne sera que de 50 %.* C'est bon à savoir face à des vendeurs qui refusent de reprendre des bouteilles ».

NATURE

Trois composteurs vont voir le jour

BAILLEUL C'était l'une des interrogations au sujet de l'obligation pour les collectivités de proposer des solutions de compostage aux habitants depuis le 1^{er} janvier 2024. La ville de Bailleul va se doter de trois composteurs, allée Roger-Vlaeminck, pour répondre à la demande.

DES QUESTIONS AUTOUR DE LA SÉCURISATION DES LIEUX

En lien avec les associations de La Grelinette des Champs et de La Vie devant soi, gestionnaire des 12 résidences situées à cet endroit, la ville s'occupera de préparer et terrasser l'emplacement des composteurs ainsi que de créer un cheminement pour accéder au lieu.

Une annonce qui a suscité l'interrogation de Joël Vitse, membre du groupe d'opposition « Unis pour Bailleul » : « La ZAC des Collines a déjà eu des composteurs et elle est vite devenue une déchetterie. Comment



Plusieurs composteurs vont être installés allée Roger-Vlaeminck.

être sûr que cela ne se reproduise pas ? »

Michèle Legrand, conseillère municipale déléguée à la biodiversité, a alors apporté des précisions : « Les lieux seront fermés à clé et surveillés. Il y aura des heures d'ouverture et les personnes ne pourront pas accéder aux composteurs que sous sur-

veillance. »

Les bacs seront mis à disposition par le SMICTOM des Flandres, les travaux étant réalisés par les équipes municipales, ils n'engagent pas les parties financièrement parlant. Quant aux délais, rien n'a été avancé par la municipalité. ■

MATHIEU DERVAUX

À Steenwerck, les déchets des cantines sont compostés

Les déchets des cantines scolaires à Steenwerck sont désormais compostés et recyclés grâce aux enfants. Une première en Flandre intérieure.



Jessy Courby, maître composteur du SMICTOM, remet les clés de l'installation à Angélique Deprost, référente compostage de la cantine.

À l'occasion de la réunion du conseil municipal du 29 janvier, Joël Devos, maire de Steenwerck, avait annoncé que la commune s'était portée volontaire auprès du SMICTOM des Flandres pour expérimenter le compostage des déchets des cantines de la commune. C'est chose faite depuis le 18 mars.

Environ 250 repas chaque jour

Les enfants des 3 écoles et des centres de loisirs de la commune, environ 250 repas chaque jour, s'appliquent à limiter et à trier les déchets de leurs repas, qui rejoignent ensuite le composteur de la cantine. L'école Jean-Monnet, l'école Saint-Joseph et même l'école du Tilleul, au hameau de la Croix-du-Bac, participent à ces actions. À [la Croix-du-Bac](#), les déchets recueillis à la cantine sont apportés régulièrement au composteur de la cantine principale.



Angélique Deprost verse les déchets dans le bac à compost, sous le regard d'Annick Broïon et d'Anne-Marie Bouchery.

« *Nous souhaitons réduire les déchets de la cantine et engager une démarche éco-responsable contre le gaspillage, alors nous avons embauché d'octobre 2022 à juin 2023 une personne en service civique pour travailler sur ce sujet avec tous les services concernés* », explique [Annick Broïon](#), adjointe en charge des écoles et de la restauration scolaire. Céline Blondiau, qui a effectué ce service civique a beaucoup travaillé sur le tri avec les enfants et les enseignants, avec comme premier objectif de réduire le volume des déchets, donc également le gaspillage lors des repas.



Angélique Deprost, référente compostage de la cantine, mélange les déchets dans le composteur, sous le regard d'Annick Broïon et d'Anne-Marie Bouchery.

Ces travaux ont débouché sur des actions très concrètes, souvent simples, qui portent déjà leurs fruits : des grandes et des petites assiettes ont été mises en place, afin que les enfants choisissent la quantité en fonction de leur appétit. Une pesée des déchets est effectuée chaque jour, c'est le « gâchimètre » qui permet à tous de suivre la [diminution des déchets](#) et motive les enfants à moins gaspiller. Parmi ces initiatives, la réutilisation des restes de pain pour cuisiner des cookies ou du pudding dans les classes mobilise particulièrement les élèves et leur profite directement, tout en faisant de la pédagogie sur la réutilisation des restes.

Le compostage, une nouvelle étape

Le compostage des déchets des cantines est une initiative portée conjointement par Annick Broïon et la responsable des cantines, Anne-Marie Bouchery. La commune s'est associée avec le SMICTOM des Flandres. Ensemble, ils viennent de lancer cette expérimentation, une première en Flandre. Le SMICTOM a fourni les bacs composteurs, fabriqués spécialement en bois recyclé par l'association Trait d'Union d'Hazebrouck. Les services techniques de la commune ont réalisé le parc où ils sont installés près du stade, devant la cantine. Désormais, le SMICTOM apporte son expertise via la présence régulière de son maître composteur, Jessy Courby, qui va prochainement former au compostage les personnels des cantines et des services techniques. Le compost produit sera utilisé pour les espaces verts de la commune mais aussi par les élèves pour les potagers des écoles. Un circuit court qui permettra de voir directement le fruit des actions de recyclage.

Moins de déchets

Et la commune ne s'arrête pas là, puisqu'elle prévoit, toujours avec le [SMICTOM](#), la fourniture de lombricomposteurs aux écoles. Ces petits bacs de compostage d'intérieur permettront aux enseignants de mener une démarche pédagogique et écologique avec leurs élèves. Et tout cela porte ses fruits : « *Avec toutes ces actions, depuis un an, nous avons divisé par 3 ou 4 le volume de déchets dans les poubelles noires des cantines* », se réjouit Anne-Marie Bouchery.

AVRIL

Plus de déchets à Flamoval... pour compenser les progrès du tri

Les progrès du tri dans les ménages réduisent la qualité des déchets qui sont accueillis par l'incinérateur arquois. Le paradoxe est qu'il faut donc plus de déchets pour produire l'énergie qui en ressort. Le cercle vertueux est difficile à maintenir.



L'incinérateur Flamoval, à Arques, brûle des ordures ménagères depuis une dizaine d'années.

Flamoval, géré par le syndicat mixte Flandre-Morinie (SMFM), permet la [destruction de déchets qui ne peuvent être recyclés](#). L'unité sur les hauteurs d'Arques n'enfouit pas, mais brûle des ordures ménagères depuis une dizaine d'années pour le compte des foyers de tout l'Audomarois et d'une bonne partie de la Flandre, soit 330 000 habitants.

Mais sous l'impulsion des [nouvelles consignes de tri](#) et de la tarification incitative déjà mise en place en Flandre, l'apport de déchets se réduit et met à mal le volume critique de fonctionnement de l'incinérateur. Depuis 2016, Flamoval accueille des déchets industriels banaux (DIB, des déchets non dangereux), à hauteur de 13 000 tonnes en 2023. Mais a aussi étendu l'an dernier son rayon d'approvisionnement vers le Montreuillois et le Boulonnais (15 000 tonnes) avant les premiers tonnages du secteur de Marquise cette année.

Plus que l'arrêté préfectoral

Si bien qu'en 2023, 105 000 tonnes ont été incinérées. Un record. « *C'est plus que [l'arrêté préfectoral de 100 000 tonnes](#), mais en accord avec les autorités de tutelle* », a rassuré Paul-Loup Tronquoy, président de la structure. La raison, c'est qu'il faut compenser le déficit de qualité des déchets entrants. Si le coefficient de performance énergétique de l'incinérateur est plutôt bon avec 74 %, il faut désormais brûler plus de déchets pour produire autant d'énergie.

Car avec les progrès réalisés au quotidien, on produit moins de déchets, et on les trie mieux. Ces déchets moins riches ont un pouvoir calorifique moindre. Cela se ressent au moment de les brûler : « *En 2022, on produisait 3 tonnes de vapeur avec une tonne de déchets incinérés. En 2023, c'était 2,82 tonnes* », compare le président en ajoutant que [la pluviométrie](#) de l'année avait aussi contribué à réduire le pouvoir calorifique de ces déchets.

Attention au rendement

« *Le rendement de 74 % paraît bon, mais il suffit de quelques jours de panne pour passer sous la barre des 65 %, ce qui nous pénaliserait au niveau de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)* », explique-t-on chez Flamoval. La TGAP est payée parce qu'on pollue en brûlant des déchets. Mais si on brûle des déchets et qu'on produit de l'énergie en même temps, on paie moins. C'est le cas de Flamoval qui [produit de la vapeur](#) pour les voisins de [Cartonnerie Gondardennes, à Wardrecques](#) d'avril à octobre, et de l'électricité le reste de l'année (l'équivalent de la consommation de 15 000 foyers en 2023).

Vers les encombrants aussi

L'idée est donc pour Flamoval d'étoffer le mix énergétique afin de regagner en performance énergétique. Le SMFM mise donc sur la [reprise du traitement des encombrants](#), stoppé en 2017 faute d'une structure sécurisée et performante. Il s'agirait de construire une plateforme de broyage, cette fois à l'extérieur de l'usine. Un investissement de 4 millions d'euros a été prévu. Un atout supplémentaire pour gérer l'approvisionnement de l'incinérateur au jour le jour et compenser lorsque les déchets arrivants seront moins nombreux.

JARDIN

Le Troc plants séduit les férus de jardinage

NIEPPE Une brocante uniquement axée sur le jardinage et sans avoir besoin de son porte-monnaie. Le concept en fera sourire certains, mais c'est la bonne idée que l'association Les Jardiniers de Nieppe cultive depuis plus de 15 ans, l'évènement du Troc plants fêtant sa 15^e édition ce samedi 27 avril.

Au cœur du parc Michel Grasset se sont réunis toutes celles et ceux qui ont la main verte – ou pas. Les différentes tonnelles et leurs occupants attendaient les férus de jardinage. Au menu : graines et plants à échanger ou à troquer, mais aussi outils ou autre objet relatif au jardin. Un bon plan pour se débarrasser de ce qu'on a en trop et récupérer de nouvelles variétés à expérimenter.

Chaque échange se fait dans la solidarité, avec quelques explications et des bons conseils, pour ne pas se planter dans son jardin. Jacques-André Somon et ses bénévoles ont



Le concept est simple : vous venez échanger vos graines en échange d'autres variétés.

accueilli avec plaisir les jardiniers de la région, venus de Nieppe, Hondschoote et même d'Arras. Et pour répondre aux questions sur le compostage – une des solutions obligatoirement proposée depuis le 1^{er} janvier par les collectivités – le SMICTOM était présent sur place, et a animé un atelier.

Les Jardiniers de Nieppe n'ont pas encore planté ce qu'ils ont récupéré, mais se tournent déjà vers la prochaine année avec toujours le même slogan : « Jardiner, c'est bon pour la santé. Bien dans son corps, bien dans sa tête, bien dans son assiette. » Ça a le mérite d'être clair. ■

M. DENNEQUIN

NATURE

L'EHPAD Marguerite de Flandre a ses composteurs



Les principaux acteurs de ce projet posant devant les bacs de compostage.

NIEPPE Pascal De Bleecker et Justine Lepers sont deux membres de l'association « La Grelinette des champs ». Ils réalisent actuellement des mémoires sur le compostage afin de devenir maître composteur. Pascal a anglé son sujet sur la mise en place de ce système dans un EHPAD. À travers une rencontre et de nombreuses discussions, l'association, l'établissement de santé et le SMICTOM ont donc matérialisé un accord dévoilé au public le mardi 16 avril.

DES MÉTHODES DE CUISINE REVUES

« Le passage au vert est l'affaire de tous », selon la directrice de l'EHPAD, Gaëlle Deheeger. L'établissement avait d'ailleurs déjà revu quelques méthodes, notamment en cuisine : « Nous avons changé la gestion des repas. Désormais, les résidents ne prennent plus le petit-déjeuner et le dîner en chambre. Un buffet a été mis en place pour limiter le gaspillage alimentaire ! »

Ce projet soutenu par le SMICTOM

2

L'établissement nieppois est le deuxième site de compostage autonome mis en place par le SMICTOM des Flandres, en partenariat avec la Grelinette des Champs, après la cantine des écoles de Steenwerck.

et Jessy Courby, guide composteur, a pour but de changer les mentalités et comportements des citoyens. L'exemple de la résidence Marguerite de Flandre peut être vu comme un modèle qui va inciter d'autres établissements de santé, mais également des écoles ou des particuliers à le faire.

Quatre personnes de l'établissement seront formées très prochainement et pourront donc partager pleinement auprès des résidents ce gain économique, mais surtout écologique. C'est le deuxième établissement de Flandre à être équipé d'un tel dispositif. ■ **ROBIN VANDENBRIELE**

DÉCHETS

Les progrès du tri réduit les performances de Flamoval

ARQUES Les progrès du tri des poubelles réduisent la qualité des déchets qui sont brûlés par Flamoval. Conséquence : il faut amener plus de déchets pour produire de l'énergie.

Flamoval, géré par le syndicat mixte Flandre-Morinie (SMFM), permet la destruction de déchets qui ne peuvent être recyclés. L'unité sur les hauteurs d'Arques n'enfouit pas, mais brûle des ordures ménagères depuis une dizaine d'années pour le compte des foyers de tout l'Audomarois et d'une bonne partie de la Flandre, soit 330 000 habitants. Mais sous l'impulsion des nouvelles consignes de tri et de la tarification incitative déjà mise en place en Flandre, l'apport de déchets se réduit et met à mal le volume critique de fonctionnement de l'incinérateur. Depuis 2016, Flamoval accueille des déchets industriels banals (DIB, des déchets non dangereux), à hauteur de 13 000 tonnes en 2023. Mais a aussi étendu l'an dernier son rayon d'approvisionnement vers le Montreuillois et le Boulonnais (15 000 tonnes) avant les premiers tonnages du secteur de Marquise cette année.

PLUS QUE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Si bien qu'en 2023, 105 000 tonnes ont été incinérées. Un record. « C'est plus qu'à l'arrêté préfectoral de 100 000 tonnes, mais en accord avec les autorités de tutelle », a rassuré Paul-Loup Tronquoy, président de la structure. La raison, c'est qu'il faut compenser le déficit de qualité des déchets entrants. Si le coefficient de performance énergétique de l'incinérateur est plutôt bon avec 74 %, il faut désormais brûler plus de déchets pour produire autant d'énergie.

Car avec les progrès réalisés au quotidien, on produit moins de déchets, et on les trie mieux. Ces



L'incinérateur est en fonction depuis une dizaine d'années.

déchets moins riches ont un pouvoir calorifique moindre. Cela se ressent au moment de les brûler : « En 2022, on produisait 3 tonnes de vapeur avec une tonne de déchets incinérés. En 2023, c'était 2,82 tonnes », compare le président en ajoutant que la pluviométrie de l'année avait aussi contribué à réduire le pouvoir calorifique de ces déchets.

ATTENTION AU RENDEMENT

« Le rendement de 74 % paraît bon, mais il suffit de quelques jours de panne pour passer sous la barre des 65 %, ce qui nous pénaliserait au niveau de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) », explique-t-on chez Flamoval. La TGAP est payée parce qu'on pollue en brûlant des déchets. Mais si on brûle des déchets et qu'on produit de l'énergie en même temps, on paie moins. C'est le cas de Flamoval qui

produit de la vapeur pour les voisins de Cartonnerie Gondardennes, à Wardrecques d'avril à octobre, et de l'électricité le reste de l'année (l'équivalent de la consommation de 15 000 foyers en 2023).

VERS LES ENCOMBRANTS AUSSI

L'idée est donc pour Flamoval d'étoffer le mix énergétique afin de regagner en performance énergétique. Le SMFM mise donc sur la reprise du traitement des encombrants, stoppé en 2017, faute d'une structure sûre et performante. Il s'agirait de construire une plateforme de broyage, cette fois à l'extérieur de l'usine. Un investissement de 4 millions d'euros a été prévu. Un atout supplémentaire pour gérer l'approvisionnement de l'incinérateur au jour le jour et compenser lorsque les déchets arrivants seront moins nombreux. ■

Dans les déchetteries de Flandre, le dépôt de nouveaux produits se met doucement en place

Depuis avril, des bennes et bornes sont installées dans les huit déchetteries du Smictom des Flandres, dans le but d'améliorer le tri à la source.



Isolants et plâtre vont progressivement être sortis des bennes à encombrants.

La réflexion lancée par [le Smictom des Flandres](#) visant à accepter de nouvelles bornes et bennes en déchetterie pour faciliter la valorisation aura mis trois ans à se concrétiser : « *Nous avons eu beaucoup de mal à obtenir un consensus entre les industriels et les éco-organismes. Les négociations ont été compliquées* », confirme Philippe Brouteele, le président du syndicat.

Soulager Laventie

Depuis le mois d'avril, des contenants font progressivement leur apparition dans certaines déchetteries, qui évitent des opérations de tri des encombrants au centre de Strazeele. C'est le cas à Merville, où le plâtre est désormais récupéré dans une benne dédiée : « *Elle a été vidée six fois en un mois.* » Les menuiseries vitrées y sont aussi acceptées, de même qu'à Steenbecque et Ebblinghem. À Merville, à partir de ce mercredi, il sera aussi possible de déposer son mobilier. « *Cela soulagera la déchetterie de Laventie, qui est la plus fréquentée* », ajoute Philippe Brouteele.

Les isolants acceptés à partir de juillet

Progressivement, d'autres bennes et bornes vont être installées. Entre mi-mai et mi-juin, le plâtre sera accepté à Bailleul, Steenbecque et Ebblinghem. En parallèle, la laine de verre et la laine de roche seront également collectées à Merville, Steenbecque, Bailleul et Ebblinghem. Il faudra attendre le 1^{er} juillet pour se débarrasser de ces isolants à Estaires, Hazebrouck et Laventie. À Nieppe, la mesure est conditionnée à la réalisation d'une dalle pour recevoir les véhicules. À la même date, une borne à plâtre sera implantée à Laventie et Estaires. À Hazebrouck, face à l'exiguïté de l'équipement, « *on imagine une place, mais dont l'accès sera réglementé. Un agent accompagnera l'utilisateur* », indique Philippe Brouteele.

Ces nouveaux services ne risquent-ils pas d'attirer davantage de professionnels ? « *Le contrôle de l'accès aux déchetteries est une perspective d'investissement pour le mandat 2026-2032.* »

Objectif début 2026 pour les nouvelles déchetteries à Hazebrouck et Merville

La construction des deux équipements, qui a pris du retard, pourrait débuter simultanément en fin d'année.



La future déchetterie d'Hazebrouck devrait ouvrir début 2026 rue de Vieux-Berquin.

Avec le retour des beaux jours et des files d'attente, la situation d'urgence se fait de plus en plus en pressante. Et les travaux des futures déchetteries, dont Hazebrouck et Merville ont un grand besoin, n'ont pas commencé.

Le transfert des batraciens en septembre-octobre

L'équipement hazebrouckois, prévu rue de Vieux-Berquin en face du parking de l'AFPA, a pris du retard. [La présence de lézards des murailles et de tritons crêtés](#), deux espèces protégées, a justifié de trouver un point de chute aux batraciens. Ils devraient migrer de l'autre côté de la rue, près du bassin de rétention voisin de la SPA. « *Le dossier a été transmis la semaine dernière à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). La DDTM dispose d'un délai d'instruction de six mois maximum* », souligne le président du Smictom des Flandres, Philippe Broutele, qui espère un examen rapide : « *Le déplacement des espèces ne peut se faire qu'en septembre-octobre.* »

Dans l'hypothèse où l'aval de l'État intervenait avant, les chantiers des déchetteries d'Hazebrouck et Merville débuteraient simultanément. « *Pour Merville, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue, les marchés seront lancés cet été* », poursuit Philippe Broutele. Rappelons que l'équipement mervillois se situera route de La Gorgue, à côté de la brasserie du Pays flamand.

L'ouverture des deux déchetteries est espérée pour début 2026.

Poubelles en Flandre : en redressement judiciaire, Eco.Déchets voudrait revoir les jours de collecte

Depuis le 2 mai, la société Eco.Déchets basée à Lyon qui a en charge le ramassage des poubelles dans l'agglomération Cœur de Flandre et en Flandre-Lys est en redressement judiciaire. Ce marché lui fait perdre de l'argent.



La société Eco.Déchets est en charge de la collecte des ordures ménagères en Flandre depuis deux années.

Le 2 mai, le tribunal de commerce de Lyon a ouvert [le redressement judiciaire](#) d'[Eco.Déchets Environnement](#). Depuis mars 2022, elle a en charge [le marché de collecte des ordures ménagères](#) confié par le [SMICTOM des Flandres](#) mais aussi par la communauté de communes de Flandre-Lys. Soit un territoire allant de Laventie à Hondeghem et de Nieppe à Renescure.

« Nous avons demandé ce redressement, explique Thierry Bory, le président d'EcoDéchets, car nous avons des pertes importantes ces dernières années et nous devons trouver de nouveaux financements. La société a doublé son chiffre d'affaires entre 2020 et 2023 mais le Covid et la guerre en Ukraine ont trop pesé sur notre fonctionnement. » Et le PDG d'illustrer : « Nous avons commandé des camions en 2022 pour 2023 et ils sont livrés en ce moment. ce qui veut dire qu'il a fallu louer des camions en attendant et ça coûte très cher. » De même, Eco.Déchets a signé un marché en 2018 avec une hausse de 2 % par an pour absorber [l'inflation qui a atteint 5,2 % en 2022](#) et [4,9 % en 2023](#).

Le patron de la société lyonnaise reconnaît que la collecte des poubelles en Flandre lui fait perdre de l'argent. Il faut dire que le marché avait été obtenu en 2022 grâce à une proposition d'un million moins cher que le prestataire historique Veolia. Néanmoins, ce n'est pas ce marché qui a provoqué le redressement mais « l'accumulation de charges trop importantes ».

À courte échéance, aucun emploi n'est menacé pour les agents d'Eco.Déchets à Strazeele. Le ramassage des poubelles doit aussi se poursuivre même si la société, dans le cadre d'un redressement, peut mettre fin au marché avec le SMICTOM : « Ce n'est pas du tout notre intention, nous allons continuer à assurer cette prestation et on espère être sorti de cette mauvaise passe dans trois mois. » Selon nos informations, la société a mis en attente plusieurs factures et les salaires sont payés par l'agence de garantie des salaires. Thierry Bory n'exclut

aucune hypothèse pour sauver l'entreprise dont il est l'un des créateurs avec Olivier Schwartz et qui mettait l'indépendance en avant : « *L'entreprise est contrôlée par ses deux dirigeants et une participation de Crédit Agricole Création* », précise [le site internet](#).

Afin de faire des économies, Eco.Déchets voudrait réorganiser la collecte des poubelles sur le territoire du SMICTOM. La Flandre-Lys n'est pas concernée. « *Suite à la baisse du tonnage, nos tournées prévues pour une journée de sept heures durent parfois cinq heures*, pointe le président. *Dans notre métier, il est très important de s'adapter continuellement. Avec de nouvelles tournées, on n'aurait plus besoin de prendre d'intérimaires et on réduirait les charges.* » Mais Eco.Déchets ne pourra rien faire sans le feu vert du SMICTOM et de Cœur de Flandre aggl. Or, quand Eco.Déchets est arrivé en Flandre, [toutes les tournées ont été modifiées](#) et il a fallu que les habitants changent leurs habitudes.

Luc Everaere, conseiller délégué à la gestion des ordures ménagères, connaît la situation d'Eco.Déchets. Sur le changement des jours de collecte : « *C'est en réflexion mais rien n'a été décidé. Une réunion est prévue dans les prochains jours avec la société et le président du SMICTOM.* » Et celui qui est aussi maire de Rubrouck de rappeler : « *Nous ne nous attendions pas à une telle baisse du tonnage des déchets. Les chiffres de l'ADEME parlaient d'une diminution de 25 % la deuxième année et nous avons eu – 40 % dès la première année. C'est vertueux de la part des habitants mais il faut trouver l'équilibre financier.* » Comme nous l'avons déjà indiqué, Cœur de Flandre souffre d'[un déficit de plus d'1,2 millions](#) dans son budget dédié aux poubelles.

JUIN

Déchetterie d'Hazebrouck : les élus votent 2,5 millions pour lancer les travaux mais...

Les élus du SMICTOM des Flandres ont voté à l'unanimité la consultation pour le marché de travaux relatif à la construction de la nouvelle déchetterie d'Hazebrouck. Mais pour respecter le calendrier, il faut que l'État réponde rapidement.



Le terrain est situé rue de Vieux-Berquin pour accueillir un équipement plus grand que l'actuel.

Lundi soir, [la construction de la déchetterie d'Hazebrouck](#) rue de Vieux-Berquin est entrée dans une phase plus active. Il faut dire que [le calendrier en a pris un coup](#) après la découverte de [lézards des murailles et de tritons crêtés](#), deux espèces protégées qui a retardé cette construction qui devait être lancée en ce début d'année. Les élus ont tous voté 2,5 millions, ce qui est plus que les 2,1 millions prévus en 2023. « *Cette augmentation s'explique par toutes les études environnementales, la réalisation du dossier de dérogation espèces protégées, la compensation des zones humides mais aussi la réalisation de pieux car le terrain est assez marécageux* », a commenté Philippe Brouteele, le président du SMICTOM des Flandres.

Reproduction des espèces

Ces 400 000 euros restent une estimation qui pourra évoluer en fonction des travaux de fondation, de terrassement ou encore pour l'évacuation des déchets de chantier.

Pour la livraison de la déchetterie, elle est toujours prévue début 2026 mais le président reste prudent : « *La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) peut rendre son rapport dans cinq mois, avec un refus, ou des demandes de pièces complémentaires et si cela prend trop de temps, dans la mesure où il nous faudra attendre la période de reproduction des espèces protégées, il pourrait y avoir un an de perdu !* »

Tonnes, coût, temps de travail : le SMICTOM dresse le bilan de la collecte des encombrants

Depuis 2012, il n'y a plus de collecte des encombrants au porte-à-porte sur le territoire du SMICTOM (*). Dix ans plus tard, un bilan très détaillé a été fait.



Les habitants sont très fortement encouragés à déposer leurs encombrants à la déchetterie.

En 2023, la collecte des encombrants sur le territoire du SMICTOM des Flandres représente 534 rendez-vous. Oui, car [depuis plus de dix ans](#), se séparer de ces déchets les plus volumineux [se fait en déchetterie](#) et non en les déposant sur le trottoir. D'ailleurs, Philippe Brouteele, président du SMICTOM, a bien insisté lundi soir lors du dernier comité syndical sur [le caractère exceptionnel de ces rendez-vous](#) : « *Nous demandons aux personnes si aucune autre possibilité a été étudiée, avec un proche ou autre car ces encombrants doivent vraiment aller en déchetterie.* » En effet, les règles pour jouir de ce dispositif sont réservées aux personnes âgées, à mobilité réduite, à ceux qui n'ont pas de véhicule ou dont le véhicule n'est pas adapté à la taille des déchets

Un service trois fois plus cher

Ainsi, l'an passé, 121 tonnes ont été collectées à domicile avec deux agents car « *je n'ai pas envie qu'une personne se casse le dos en chargeant un canapé dans le camion* », a justifié Philippe Brouteel. Mais cela a un coût puisque le service mobilise ces agents 4 demi-journées par semaine, soit 1260 heures dont 302 heures pour le ramassage puis les temps de trajets pour aller vider en triant les objets en déchetterie. Au total, cette collecte aura coûté au SMICTOM 35 849 € en 2023, soit 67 € par rendez-vous ou encore 295 € la tonne d'encombrants. Un montant trois fois plus élevé que celui du traitement des déchets en déchetterie.

*Le SMICTOM des Flandres a en charge 27 communes de l'agglomération Cœur de Flandre soit 78 635 habitants

Poubelles en Flandre : en 2023, le SMICTOM a traité 85,5 tonnes de dépôts sauvages

Le SMICTOM (*), syndicat en charge de la collecte et du traitement des déchets pour une partie de l'agglomération Cœur de Flandre a fait un rapport très complet sur les dépôts sauvages la première année de la redevance incitative. Et ils sont moins importants qu'ailleurs.



Les dépôts sauvages collectés par les communes, comme ici à Hazebrouck, sont comptés dans le bilan du SMICTOM.

Une question cruciale avec la redevance incitative. L'année 2023 est la première pour la nouvelle manière de collecter et payer ses poubelles. Cette [redevance incitative](#) qui consiste à [payer une part fixe et une part en variable en fonction du nombre de fois où l'on sort ses bacs et ses sacs](#), a fait craindre une augmentation des déchets sauvages. Il n'existe pas de bilan détaillé et chiffré pour les années précédentes (*lire ci-dessous*) mais le SMICTOM a voulu produire une étude complète sur l'année 2023 pour donner une idée du volume et du coût de ces tas d'ordures jetés dans la nature ou en ville.



Les dépôts sauvages sont pris en charge par les communes mais aussi par le SMICTOM.

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans son rapport « [Tarification incitative, conseils et retours d'expérience](#) », met en avant le fait que « *la mise en place (de la redevance) a des conséquences indéniables sur le comportement des usagers* » avec des incivilités comme les « *dépôts de sacs en pied de points d'apport volontaire ou le long des routes, dépôts des sacs sur le lieu de travail ou sur le lieu de résidence de la famille, brûlage de déchets, dépôts sauvages...* »

422 levées l'an passé dans les communes. Le syndicat met à disposition des villes et villages des bacs en plus de leur dotation normale pour y mettre les déchets ramassés lors de festivités ou consécutivement à des dépôts sauvages, pris en charge par les agents municipaux. Il y a eu 422 levées, soit 28 tonnes, l'an passé. Le SMICTOM a traité directement 39 dépôts, soit 6,5 tonnes. Il faut aussi ajouter 51 tonnes apportées directement [au centre de Strazeele](#) par les services techniques d'Hazebrouck, Bailleul et Nieppe ou lors des opérations villes propres.

Un chiffre meilleur que la moyenne. Dans son rapport « [Tarification incitative et incivilités](#) », l'ADEME donne une idée de la quantité des dépôts sauvages d'ordures ménagères retrouvées dans les territoires en tarification incitative en France : « *En considérant le scénario le plus défavorable, (...) ces dépôts sauvages représenteraient 1,3 % des ordures collectées par habitant par an pour une collectivité.* » Si le SMICTOM était dans la moyenne nationale, cela représenterait 144,7 tonnes puisque le syndicat a collecté en CCFI l'an passé 11 136 tonnes. Avec 85,5 tonnes de dépôts sauvages, la Flandre est plus vertueuse qu'ailleurs.

Et le SIROM ? Les communes au nord de Cœur de Flandre aggro qui applique la redevance incitative sont collectées par le SIROM des Flandres basé à Wormhout. Pour la directrice, le phénomène est « *vraiment marginal. Il y en a tellement peu qu'on ne les compte pas.* »

Combien ça coûte. En 2023, la collecte mais aussi le traitement et le transport qu'exigent les dépôts sauvages ont coûté 16 947 euros au SMICTOM, à mettre en parallèle avec un budget de fonctionnement de 13,2 millions : « *C'est toujours trop, a commenté Philippe Brouteele, mais ce n'est pas le cataclysme annoncé par les détracteurs de la redevance !* »

(*) Le SMICTOM des Flandres a en charge 27 communes de l'agglo Cœur de Flandre soit 78 635 habitants
Et les années antérieures ?

En 2023, le SMICTOM a traité 85,5 tonnes de dépôts sauvages, soit une dépense de 17 000€. Un chiffre que l'on ne peut malheureusement pas comparer aux années antérieures. « *En communauté de communes de Flandre intérieure, il n'y avait pas cette attention particulière pour ce sujet, explique Philippe Brouteele, président du syndicat en charge des déchets.* »

C'est avec la redevance incitative que ce point est devenu crucial car les opposants à la redevance prédisaient des tonnes et des tonnes de déchets dans les fossés. »

Il n'y a donc pas d'étude détaillée en 2022, 2021 et années d'avant. En revanche, le SMICTOM comptait 42 dépôts sauvages dont l'auteur n'avait pas été identifié dont quatre de tôles d'amiante. Mais aussi six dépôts [dont l'auteur avait été trouvé](#) et enfin deux dépôts pour lequel le SMICTOM a été indemnisé suite à une procédure contre la personne responsable de ce délit. En 2021, le SMICTOM avait relevé 27 dépôts sauvages.



SMICTOM des Flandres
Centre d'Affaires l'Atrium 3.0
41 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK
Tél : 03-59-68-40-06
Email : smictom@ville-hazebrouck.fr
Site internet : www.smictomdesflandres.fr